

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 MARS 2024

Etaient présents à cette réunion, tous les administrateurs à l'exception de :

- Jean-Paul LARGENTIER, excusé

Pascal BAZET et Jonathan GUENAIRE sont arrivés avec un léger retard, retenus par des obligations professionnelles.

### **Approbation du dernier compte rendu de Conseil d'Administration**

Le Président recueille la validation du projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 14 Décembre 2023 dernier. Validé à l'unanimité

### **Conseil d'Administration : Entrées et départs**

Avant toute chose, le Président MASSENET rappelle les statuts de la Fédération et la possibilité de cooptation pour le remplacement d'un membre du CA.

Massif 12 : L'Administrateur Bruno BACUS avait stipulé lors des dernières élections vouloir s'engager pour une partie du mandat seulement. C'est en ce sens, que le Conseil d'Administration avait nommé Olivier HOUOT en tant qu'administrateur suppléant. Presque deux ans ont permis un bon tuilage entre ces derniers. Aussi, Bruno BACUS remet sa démission de titulaire au Président MASSENET et souhaite être nommé suppléant pour pouvoir continuer d'épauler Olivier HOUOT et d'apporter son aide à la FDC.

Le Président MASSENET propose ainsi la cooptation d'Olivier HOUOT aux membres du CA en tant qu'Administrateur du Massif 12.

- ✓ Olivier HOUOT est coopté à l'unanimité en tant qu'Administrateur du massif 12.

A la suite, le Président propose la cooptation de Bruno BACUS au poste d'Administrateur suppléant sur le massif 12.

- ✓ Bruno BACUS est coopté à l'unanimité au poste d'Administrateur suppléant du massif 12.

Massif 4A/4B/5 : Le décès de notre ami Jean-Jacques BOSCHETTI avait laissé son poste d'Administrateur vacant. Aussi, le Président MASSENET propose de coopter Lorris ANTONINI. Ce dernier est Président de la Société de Chasse d'Auboué et il donc idéalement placé au sein des massifs 4A, 4B et 5.

Le Président MASSENET propose ainsi la cooptation de Lorris ANTONINI aux membres du CA en tant qu'Administrateur des massifs 4A, 4B et 5.

- ✓ Lorris ANTONINI est coopté à l'unanimité au poste d'Administrateur des massifs 4A, 4B et 5.

### Massif 17 :

Bruno GATINOIS avait pris le poste d'Administrateur suppléant du massif 17 suite aux élections fédérales de 2022.

Le Président MASSENET explique que Bruno GATINOIS n'apporte pas satisfaction aux yeux des membres du CA et ce pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, l'entente avec l'Administratrice titulaire Elise DEZAVELLE n'est pas bonne et il ne semble pas que cela soit du fait de cette dernière. Le but d'une suppléance est bien de travailler ensemble dans un même but, ce qui n'est pas le cas en l'espèce.

Par ailleurs, lors de la vérification comptable des frais de déplacements de Monsieur Bruno GATINOIS, il a été remarqué plusieurs problèmes. Monsieur GATINOIS demande, pour commencer, des remboursements pour des frais liés au concours Saint-Hubert. Si la FDC peut prendre à sa charge les frais de déplacements aux niveaux départemental et régional, car organisatrice des deux finales, elle ne peut prendre à sa charge des frais au niveau national, qui ne sont pas inhérents aux fonctions fédérales.

Par ailleurs, Monsieur GATINOIS a demandé des remboursements pour deux déplacements correspondant à deux réunions de CA, auxquelles il n'a pas participé. Il s'agit des réunions de CA des 11 Avril et 4 Septembre 2023. La fiche de frais de Monsieur GATINOIS et les deux feuilles de présence attestant de ces absences, justifient pleinement cette faute. Le Président MASSENET explique qu'il s'agit d'une somme de 153.34€ qui aurait été indument payée. C'est davantage le principe que la somme qui motive la demande du Président de révoquer Monsieur GATINOIS de son poste d'Administrateur suppléant. La fonction d'Administrateur suppléant ne peut admettre de tels agissements alors même que le but du Conseil d'Administration est la gestion saine de la Fédération.

- ✓ Bruno GATINOIS est révoqué à l'unanimité moins une abstention de son poste d'Administrateur suppléant du massif 17.

#### Massif 26 :

Jean-Paul LARGENTIER avait pris le poste d'Administrateur suppléant sur le massif 26, lors des dernières élections fédérales. Sa faible présence aux réunions fédérales et aux réunions du Conseil d'Administration témoigne d'une très faible implication. En effet, Jean-Paul LARGENTIER n'a participé qu'à trois réunions de CA depuis la réélection de la liste en 2022. Par ailleurs, 8 ACCA ne sont toujours pas à jour de statuts et RIC au niveau du département. Parmi elles, figurent les deux ACCA de Jean-Paul LARGENTIER, ce qui confortent les membres du CA quant à son manque d'implication, les Administrateurs devant évidemment montrer l'exemple sur tous les points et sur ce point administratif d'importance également.

Pour ces raisons, le Président MASSENET propose la révocation de Jean-Paul LARGENTIER de son poste d'Administrateur suppléant.

- ✓ Jean-Paul LARGENTIER est révoqué à l'unanimité de son poste d'Administrateur suppléant du massif 26.

#### **Présentation de Loris ANTONINI**

Après les différents votes concernant le remaniement du CA, Loris ANTONINI est appelé à participer à la réunion. Celui-ci se présente auprès des autres membres et atteste de sa motivation quant à sa participation à la bonne conduite de la politique fédérale et de ses massifs. Un tour de table est réalisé pour une présentation nominative et géographique de chaque Administrateur.

## **Budget**

Le Président MASSENET fait un préambule sur la difficulté de réalisation d'un budget prévisionnel compte tenu de la variabilité des tarifs des denrées agricoles, qui impactent fortement le compte « dégâts » de la Fédération.

Le Trésorier Patrice NONDIER reprend les propos du Président et réalise un commentaire des grandes masses. Ainsi le total des charges budgété pour 2024/2025 est de 3 067 420€ pour un total de produits budgété de 2 818 402€, ce qui porte le résultat budgété à -249 018€.

Patrice NONDIER rappelle que ce budget prend en compte l'augmentation de la masse salariale liée à l'embauche de deux agents et à l'augmentation du point INM. Il prend également en compte l'inflation et la hausse des coûts de l'énergie notamment.

Bruno BACUS pose une question concernant la recette bracelets budgétée. Ce sujet sera réabordé lors du prochain point de la réunion, au moment de la préparation des propositions pré AG et de la taxe territoriale.

## **Taxe territoriale et prix du bracelet sanglier**

Le tableau complet du calcul de la taxe à l'hectare est distribué à tous les membres du CA.

Le Président MASSENET remarque que la taxe territoriale est historiquement basse et que ce résultat est remarquable. En effet, 11 massifs sont à 0€ ! Il rappelle aussi, la difficulté de calcul de cette taxe territoriale notamment à cause des GIC qui s'étendent sur plusieurs massifs et de la répartition des bracelets sur ces massifs. Nous sommes d'ailleurs en train de régler cette problématique par la mise en conformité géographique des GIC initiée ce printemps.

De plus, il est important de remarquer que pour les massifs à 0€, on observe un restant dû. C'est-à-dire que la recette « bracelets » est supérieure aux dépenses d'indemnisations et de prévention. C'est pourquoi, le Président MASSENET propose un report à nouveau de ce restant dû pour les massifs concernés sur le calcul de la taxe hectare en N+1.

Enfin, le Président MASSENET souhaite revenir sur la convention que nous avons avec l'Etat dans le cadre de la révision de la Loi Chasse. Une obligation réglementaire nous contraint à avoir 30% du compte dégâts financés par la taxe territoriale, sous condition de non-paiement de l'indemnisation prévue. Cette année la taxe territoriale représente 30.7%, il faut donc s'assurer d'une marge plus importante. La solution est une baisse du montant des bracelets de 40 à 30€, ce qui aurait pour résultat une part de la taxe territoriale légèrement plus importante dans le financement du compte dégâts et donc assurerait le paiement de l'indemnisation prévue.

Aussi, le Président souhaite proposer au vote du CA :

- le tableau de la taxe territoriale présenté ce jour, en l'état, sans plancher ni plafond, avec un report pour le restant dû des massifs à 0€, sur le calcul de la taxe territoriale en N+1
- le passage du prix des bracelets sanglier de 40 à 30€.

**Ces deux mesures sont votées à l'unanimité.**

Cette unique solution sera présentée à l'Assemblée Générale puisque nous sommes contraints par la convention Etat/FDC. Elle sera mise au vote à mains levées.

### **Points dégâts**

Les dégâts semblent globalement maîtrisés pour le moment même si nous recevons quelques déclarations actuellement.

Deux Administrateurs font néanmoins deux remarques locales, sur des problématiques régulières avec deux agriculteurs. Il faut ainsi se pencher sur la loi relative aux indemnisations et voir quelles sont les actions possibles notamment sur les expertises où il n'y a aucun dégât de constaté ainsi que sur les premières cultures destinées à la méthanisation.

### **Réunions préparatoires à l'Assemblée Générale**

Les dates de réunions préparatoires à l'Assemblée Générale sont les suivantes :

- Lundi 25 mars à TUCQUEGNIEUX
- Mardi 26 mars à CREVECHAMPS
- Mardi 2 avril à TOUL
- Vendredi 5 avril TELLANCOURT
- Lundi 8 avril à ATTON
- Mardi 9 avril à BADONVILLER

Le Président MASSENET appelle à la présence de nombreux Administrateurs avec une présence fortement souhaitée dans leur secteur.

### **Police de la Chasse**

Pour rappel, une commission avait été mise en place afin de se charger du recrutement de deux agents de développement affiliés au service Police de la FDC54. Cette commission présidée par le Vice-Président Philippe GOETZMANN a reçu 10 candidatures. Celles-ci ont été étudiées et 6 d'entre elles ont été retenues pour des entretiens. Deux personnes ont finalement été retenues à savoir Benjamin LAGRUE de VILLE-AU-VAL et Tanguy GALLOIS de VAL-ET-CHATILLON. Des bureaux ont été créés et aménagés et ces deux derniers ont pris leur poste le 4 Mars 2024 dernier. Le Trésorier Patrice NONDIER fait alors un rapide bilan des travaux et dépenses engagés à l'occasion de la création de ces bureaux.

Le Président MASSENET souhaite rappeler que ces embauches ont pour vocation de répondre à la demande croissante des chasseurs en termes de police de la chasse. L'Assemblée Générale 2023 avait voté en faveur de la poursuite du travail entamé sur le sujet de la police et notamment sur le financement de cette dernière.

Afin de poursuivre en ce sens, le Président MASSENET propose tout d'abord de réaliser un bilan du service dans deux ans. Il propose de plus la validation du CA, pour la proposition à l'AG 2024, d'une cotisation à l'hectare équivalent boisé pour le financement de cette Police. Cette cotisation ne sera cependant pas appelée avant 2026, à la suite du bilan d'étape.

Le Président MASSENET propose donc au vote du CA la mesure suivante :

« Cotisation obligatoire destinée au financement de la Police de la Chasse de 0.80€ par hectare équivalent boisé. Cette cotisation sera appelée à partir de la saison 2026-2027 et son coût pourra être réévalué selon l'inflation et le besoin de développement possible, résultant du bilan sur deux ans. »

- ✓ Le Conseil d'Administration se prononce à l'unanimité en faveur de la mise en place de cette cotisation obligatoire à partir de 2026. Cette mesure sera donc proposée au vote de l'Assemblée Générale 2024.

### **Réunion cervidés**

- Pour l'espèce chevreuil, la Fédération juge qu'il n'y a pas d'enjeu majeur sur le département. Les populations sont stables. La FDC54 favorisera le dialogue local entre propriétaires et chasseurs pour répondre aux enjeux localisés de réimplantation, par exemple.
- Pour l'espèce cerf, il est fort probable que nos partenaires forestiers demandent des augmentations quasiment partout, et ce même si les ICE et les comptages étaient en baisse. Aussi, il faut rappeler aux administrateurs présents lors de ces réunions, que les discussions doivent rester à l'échelle de l'arrêté fourchette.

La FDC54 juge qu'il n'y a aucun enjeu ni sur les massifs de recolonisation de l'ouest du département, ni sur les massifs du sud du département limitrophes des Vosges, où les fourchettes doivent rester les mêmes.

Pour les autres massifs, à savoir les massifs 24, 25, 26, 27, 28 et 30 nous serons très attentifs aux retours des comptages et aux premiers retours des ICE. Des visites conjointes ont par ailleurs été réalisées entre ONF et FDC sur les secteurs de Parroy et Mondon et leurs retours seront également pris en compte. Si les populations semblent stables sur ces massifs, les membres du Conseil d'Administration s'inquiètent fortement des faibles taux de réalisation sur le massif 27 et notamment des coiffés, témoin évident d'une baisse des populations. En effet, les chasseurs ne limitent pas le tir sur cette catégorie. Nous serons aussi attentifs sur ce massif aux

efforts d'aménagements du milieu réalisés depuis 20 ans, qui devaient initialement accompagner l'augmentation des prélèvements des dernières années. Enfin, nous notons une problématique cervidés, liés aux parcs et enclos sur la commune de Méréville (M18), question que nous devons soulever auprès de l'Administration.

### **Point sur les accords nationaux**

Le Président MASSENET signifie que les accords entre l'ONF et la FNC ont été signés le 29 février 2024 dernier. Il revient alors sur le dernier RDV avec le Directeur territorial de l'ONF et son responsable chasse et convient que cet accord est difficilement applicable tant dans les textes que sur le terrain. Néanmoins, ces accords doivent s'appliquer à travers le SDGC. Notre SDGC est bien plus favorable aux chasseurs que ces accords et le Président MASSENET rappelle ici, que ces accords ont été négociés notamment pour les FDC qui avaient perdu l'agrainage complètement.

Aussi, nous souhaitons rester dans le cadre du schéma, à savoir un agrainage toute l'année et partout dans le cadre des plans de prévention.

Il faut noter que la contrepartie de ces accords et notamment sur l'espèce chevreuil, est difficilement réalisable et leur application invérifiable.

Un prochain rendez-vous avec l'ONF puis l'Administration est prévu pour travailler sur ces accords.

### **Questions diverses**

#### *1- Décision pour ester en justice*

Le Président MASSENET requiert la délégation du CA au Président MASSENET pour ester en justice dans l'affaire en défense opposant la FDC54 à Messieurs Jean MARCHAND et Daniel DE ROSA devant le TA de NANCY.

#### *2- J'aime La Nature Propre*

La première édition de l'opération J'aime la Nature Propre est une belle réussite pour le département de la Meurthe-et-Moselle. Il faut noter, que plus de 30 sites de ramassage ont été mis en place pour près de 700 personnes mobilisées et 94 m3 de déchets ramassés. Rendez-vous est pris l'année prochaine pour faire encore mieux !

#### *3- UNUCR*

Le versement de 1€ à l'UNUCR ne pourra pas être réalisé cette année par les adhérents lors de la validation. Cette impossibilité, indépendante de notre volonté est due à la mise en place du nouveau logiciel de guichet unique au niveau national. Ce versement complémentaire de 1€ devrait être de nouveau possible à partir de 2025.

Le Président MASSENET propose donc au vote, une subvention compensatoire de 2000€.

Voté à l'unanimité.

#### 4- Fête de la Chasse

L'organisation de la Fête de la Chasse se poursuit. Le Directeur communique les flyers aux Administrateurs et espère leur présence lors du repas dansant du samedi soir. Il souhaite leur soutien et leur aide quant à la communication de l'événement. Le Président précise que chaque Administrateur est invité à ce dernier ainsi que son épouse/époux par la FDC54. Le personnel FDC, qui servira les repas ainsi que les sonneurs responsables de l'animation seront également invités par la FDC54.

#### 5- Remboursement des tirs d'été du sanglier

Le Trésorier Patrice NONDIER soulève la problématique des fausses déclarations de prélèvements estivaux pour prétendre au remboursement de 50% du prix du bracelet. Il souhaite que l'on réfléchisse à une méthode de contrôle. L'idée de la photographie du bracelet, apposé sur l'animal, semble bonne mais le chasseur qui souhaitera tricher pourra également prendre la photographie sans réellement fermer le bracelet. Pour le moment et en attendant une autre solution de vérification, la méthode de contrôle par l'envoi des languettes demeure.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine vers 19h45 et un repas est dégusté dans la bonne humeur et la convivialité.

Le Président

P. Massenet

Le Secrétaire

M. Lorrain